



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 42 du 6 juillet 2015**

**Recueil des Actes Administratifs  
de la Préfecture de l'Isère  
n° 42 du 6 juillet 2015**

SOMMAIRE :

**1- Préfecture et sous-préfectures :**

**Préfecture**

**DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION  
(DRM)**

**Bureau de la modernisation**

Délégation de signature donnée à M. David CHEVRIER, chef du bureau du cabinet

Délégation de signature donnée à M. Dominique GAVIGNON, chef du service  
interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection  
civile (SIACEDPC)

**2- Services départementaux :**

**Direction départementale de la protection des populations  
(DDPP)**

Arrêté donnant délégation de présidence pour le « Co.D.E.R.S.T. » du 9 juillet 2015

Le 6 juillet 2015

**Préfecture de l'Isère**

Direction des Ressources et de la Modernisation  
Bureau de la Modernisation

Affaire suivie par : Yves Faure  
Tél.: 04 76 60 49 83  
Fax : 04 76 51 03 86  
Courriel : [delegations-de-signature@isere.pref.gouv.fr](mailto:delegations-de-signature@isere.pref.gouv.fr)

Références : CAB/SIACEDPC

**ARRETÉ PREFECTORAL du 06/07/2015**

**Délégation de signature donnée à M. Dominique GAVIGNON,  
chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense  
et de protection civile (SIACEDPC)**

**LE PREFET DE L'ISÈRE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 ;

**VU** le décret du 19 février 2015 portant nomination du préfet de l'Isère M. Jean-Paul BONNETAIN

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013332-0001 du 28 novembre 2013 relatif à l'organisation des services de la préfecture et l'avis émis par le comité technique du 13 août 2013 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015068-0059 du 9 mars 2015 donnant délégation de signature à M. Dominique GAVIGNON, attaché principal, chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère,

**ARRETE**

**Article 1er** - L'arrêté préfectoral n° 2015068-0059 du 9 mars 2015 susvisé est abrogé.

**Article 2** – Délégation de signature est donnée à M. Dominique GAVIGNON, attaché principal, chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile, à l'effet de signer toutes décisions relevant des attributions de son service, à l'exception des pièces ci-après désignées :

- Les correspondances avec les parlementaires, conseillers régionaux et conseillers généraux.
- Les marchés.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique GAVIGNON, la délégation qui lui est conférée à l'article 2 ci-dessus sera exercée par :

- M. Denis DEGRELLE, attaché principal, chef du bureau défense et sécurité ;
- M. Bruno CIRY, attaché, chef du bureau organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère et le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Isère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 6 juillet 2015

Le Préfet,

SIGNE

Jean-Paul BONNETAIN

**Préfecture de l'Isère**

Direction des Ressources et de la Modernisation  
Bureau de la Modernisation

Affaire suivie par : Yves Faure  
Tél.: 04 76 60 49 83  
Fax : 04 76 51 03 86  
Courriel : [delegations-de-signature@isere.pref.gouv.fr](mailto:delegations-de-signature@isere.pref.gouv.fr)

Références : CAB/BUREAU DU CABINET

**ARRETE PREFECTORAL du 06/07/2015**

**Délégation de signature donnée à M. David CHEVRIER,  
chef du bureau du cabinet**

**LE PREFET DE L'ISÈRE**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010;

**VU** le décret du 19 février 2015 portant nomination du préfet de l'Isère M.Jean-Paul BONNETAIN

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013332-0001 du 28 novembre 2013 relatif à l'organisation des services de la préfecture et l'avis émis par le comité technique du 13 août 2013;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015068-0053 du 9 mars 2015 donnant délégation de signature à M. David RIBEIRO, sous-préfet, directeur de cabinet ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015068-0058 du 9 mars 2015 donnant délégation de signature à Mme Laurence TUR, attachée principale, chef du bureau du cabinet;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère,

**A R R E T E**

---

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté préfectoral n° 2015068-0058 du 9 mars 2015 susvisé est abrogé.

**Article 2** : délégation de signature est donnée à M. David CHEVRIER, attaché principal, chef du bureau du cabinet, à l'effet de signer toutes décisions relevant des attributions de son service, à l'exception des actes réglementaires, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CHEVRIER, la délégation qui lui est conférée à l'article 2 ci-dessus sera exercée par :

- Mme Ludivine LAUTISSIER, attachée, chef du bureau de la sécurité intérieure et de l'ordre public.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère et le sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 6 juillet 2015

Le Préfet,

SIGNE

Jean-Paul BONNETAIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ISERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
Service protection de l'environnement  
Pôle ICPE

AFFAIRE SUIVIE PAR : A. JAULIAC

☎ : 04.56.59.49.55

☎ : 04.56.59.49.96

## ARRETE N° 2015

**donnant délégation de présidence pour le « Co.D.E.R.S.T. » du 9 juillet 2015**

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.1416-1, R.1416-1 à R.1416-6 ;

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

**VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** l'arrêté du Préfet de l'Isère n°2015051-0031 du 20 février 2015 portant règlement intérieur du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

**VU** l'arrêté du Préfet de l'Isère du 22 mai 2015 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

**VU** l'arrêté du Préfet de l'Isère n°2015068-0045 du 9 mars 2015 relatif à la délégation de signature donnée à M. Patrick LAPOUZE, secrétaire général de la préfecture de l'Isère ;

**VU** l'arrêté du Préfet de l'Isère n°2015068-0049 du 9 mars 2015 relatif à la délégation de signature donnée à Mme Pascale PREVEIRAULT, secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Isère ;

**CONSIDERANT** que la présidence du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du 9 juillet 2015 ne peut être assurée par Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Isère ;

### ARRETE

**ARTICLE 1er** – Délégation est donnée à Madame Pascale PREVEIRAULT, secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Isère, pour présider la réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (Co.D.E.R.S.T.) du 9 juillet 2015.

**ARTICLE 2** – Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 26 juin 2015

Le Préfet

Jean-Paul BONNETAIN